

ARRETE n° 2026-0115

Portant sur la nomination du Responsable Bachelor IA

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

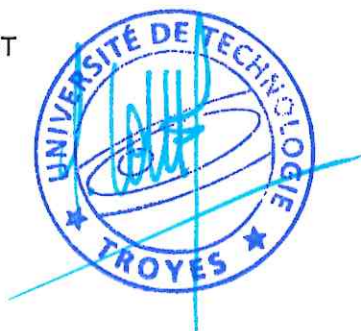
Monsieur Son VU, enseignant chercheur, est nommé Responsable Bachelor Intelligence Artificiel à compter du 01 mars 2026 pour une durée de 3 ans et cela jusqu'au 28 février 2029.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Responsabilité d'un Bachelor » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 02 mars 2026,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copies : Intéressé
DRH

Diffusion générale : www.utt.fr